



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 novembre 2019
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8662^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 7 novembre 2019,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 7 novembre 2019, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8662^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

La Présidente, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le général Hugh Van Roosen, conseiller militaire adjoint, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par le général Van Roosen.

Les membres du Conseil, le général Van Roosen et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

